



Lettre d'Information N° 1

Avril 2019

La Communauté de communes Mézenc Loire Meygal a prescrit, le 1° mars 2018, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ; c'est un document de planification à l'échelle intercommunale qui exprime un projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir. Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes du territoire.

Les bureaux d'étude Campus développement et Césame dans le cadre d'un appel d'offres, ont été désignés pour conduire la procédure d'élaboration, avec en objectif, l'approbation du PLUI courant 2022.

L'avancement de la procédure en quelques dates

- 19 Novembre : 1° réunion de travail Communauté de communes – Campus développement
- Décembre - Janvier : Campus Développement et Césame rencontrent individuellement les maires et élus des 22 communes
- Janvier - Mars : la Chambre d'Agriculture chargée de réaliser le diagnostic agricole organise des réunions dans chaque mairie pour rencontrer l'ensemble des agriculteurs du territoire
- Porter à Connaissance des services de l'État : Le 22 février 2019 le Préfet de la Haute-Loire transmet à la Communauté de communes, le porter à connaissance des services de l'État, ce document comprend le récapitulatif des grandes politiques publiques fondant l'action des services de l'État ; et concernant notre territoire la liste des servitudes d'utilité publique et des projets d'intérêt général ainsi que les études techniques dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement.

Les prochaines dates

Mai : Ateliers thématiques réunissant les élus et les partenaires institutionnels, consulaires, associatifs de la communauté de communes

Juin : Présentation du diagnostic agricole au Comité de Pilotage

Pour tout savoir sur le PLUI

Notre site internet : www.mezencloiremeygal.fr

Un contact : urba@mezencloiremeygal.fr

Le dossier de concertation disponible dans chaque mairie et à la communauté de communes